



Une Europe
plus forte
dans le monde



VBO FEB

Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique



Une Europe **plus forte** dans le monde



Priorités de la FEB pour la
législature européenne 2024-2029

UNE EUROPE PLUS FORTE DANS LE MONDE

L'Union européenne **doit être une terre d'entrepreneuriat, d'innovation et d'investissement de premier choix** pour toutes les entreprises, grandes et petites. Nous ne pouvons toutefois considérer cette situation comme acquise compte tenu des différents développements mondiaux sur les plans géopolitique et économique. Il est donc plus que jamais nécessaire que l'Europe s'engage pleinement dans le **renforcement de la compétitivité internationale** des entreprises belges et européennes.



12 LEVIERS POUR UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ

Pour renforcer la compétitivité, la FEB met en avant ses priorités pour la législature européenne 2024-2029 sous la forme de **12 leviers**. Ils constituent la base d'**un nouvel « industrial deal »**, autrement dit un véritable pacte de compétitivité destiné à compléter le « Green Deal ». L'un n'ira pas sans l'autre.

La législature européenne 2019-2024 a été marquée par **une avalanche de réglementations**, assorties d'objectifs ambitieux, d'obligations diverses et autres charges administratives substantielles pour les entreprises. Dès lors, la priorité doit à présent aller à la stabilisation et à la mise en œuvre du cadre réglementaire européen, ainsi qu'à la réduction de la charge réglementaire.

Enfin, l'UE doit pleinement respecter les principes de **subsidiarité** et de **proportionnalité**, afin que son action apporte une véritable valeur ajoutée.

En parallèle de cet agenda de compétitivité indispensable, il conviendra également, pendant les prochaines années, de préparer d'éventuels futurs élargissements de l'UE. Cela signifie que l'UE elle-même devra se réformer en matière de budget, de politique et de prise de décision pour pouvoir continuer à fonctionner efficacement, même avec plus de 30 États membres. La Belgique doit veiller à ce que ses intérêts et ceux de ses entreprises puissent continuer à être bien défendus à l'avenir. Chaque pays candidat doit remplir l'ensemble des conditions et principes préalables à une adhésion.



— THÈME 1 —

POLITIQUE INDUSTRIELLE

NOS PRIORITÉS



L'UE doit mener une politique industrielle efficace, qui se concentre sur l'activation d'une série de **leviers** (tels que l'innovation, le commerce, les talents...) pour renforcer sa compétitivité internationale et son attractivité. L'UE doit aussi veiller à la **bonne cohérence** entre les différents domaines politiques (tels que l'énergie et le climat), en évitant les incohérences entre les législations, et ce, au profit de ses écosystèmes industriels et de ses centres commerciaux.



Les **réflexes protectionnistes** doivent être évités, mais l'UE ne doit pas fermer les yeux sur les menaces extérieures, les risques pour la sécurité et les dépendances problématiques. L'approche d'une autonomie stratégique ouverte doit donc être fondée sur une double priorité : **l'ouverture et la protection** de la sécurité de l'UE.



Il convient de **garantir une concurrence** loyale entre toutes les entreprises actives en Europe et vis-à-vis des entreprises du reste du monde. Par conséquent, la prudence est de mise face à l'assouplissement des **règles relatives aux aides d'État**, qui profite principalement aux États membres disposant de réserves budgétaires. Faisons plutôt un meilleur usage des fonds européens existants.



— THÈME 2 —

MARCHÉ INTÉRIEUR

NOS PRIORITÉS



Le marché intérieur doit encore être approfondi et les **obstacles** existants supprimés, et ce, par le biais d'une plus grande reconnaissance mutuelle des législations nationales, de l'établissement de normes industrielles et, au besoin, de l'harmonisation des règles. Les règles européennes doivent être moins sujettes à interprétation, afin de permettre une transposition et une mise en œuvre homogènes par les États membres.



Il convient de transposer les directives de l'UE plus rapidement et d'exclure le **goldplating**. En outre, les initiatives nationales sont à éviter lorsqu'une proposition européenne est en cours d'élaboration ou qu'un cadre européen existe déjà.



La Commission européenne doit intensifier son engagement en matière d'**exécution et de contrôle** de l'application des règles européennes par les États membres. Une meilleure collaboration entre les administrations des États membres doit être mise en place. Une surveillance plus efficace du marché doit également être exercée afin de mieux contrôler la conformité des marchandises importées en Europe.



— THÈME 3 —

COMMERCE INTERNATIONAL

NOS PRIORITÉS



L'Europe doit améliorer **l'accès aux marchés tiers** pour tous les biens et services, en supprimant et en réduisant les barrières commerciales existantes. Elle ne doit pas simplement se limiter à de nouveaux accords commerciaux, mais aussi miser sur de nouveaux concepts tels que les « Trade & Technology Councils » ou des partenariats autour des matières premières critiques, par exemple. La Commission doit intensifier sa communication sur les avantages du commerce et informer les entreprises sur la manière d'utiliser effectivement les accords commerciaux.



L'UE doit continuer à défendre un **ordre international fondé sur des règles**. Elle doit tenir compte de ses intérêts défensifs dans le cadre des négociations commerciales et, s'ils viennent à être menacés, elle a la responsabilité d'intervenir avec fermeté et d'introduire les instruments de défense commerciale adéquats.



L'objectif principal d'un accord de libre-échange doit rester le commerce, tout en respectant les normes « Trade and Sustainable Development » (TSD). Les normes TSD doivent être utilisées pour favoriser le **développement durable** chez les partenaires de l'UE. Cependant, elles ne doivent ni paralyser la politique commerciale, ni compromettre la compétitivité des entreprises. Le recours aux sanctions doit être considéré davantage comme un mécanisme de dissuasion ; elles ne doivent être imposées qu'en dernier recours, si nécessaire.



— THÈME 4 —

MARCHÉ DU TRAVAIL

NOS PRIORITÉS



Il incombe à l'UE de soutenir les réformes nationales du marché du travail et d'encourager les investissements dans la formation initiale et continue pour faire face à la pénurie croissante de **main-d'œuvre**, en particulier des profils STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics), afin de promouvoir la transition verte et numérique.



Pour stimuler la **mobilité professionnelle** au sein de l'UE, il faut améliorer la coordination intra-européenne de la sécurité sociale, supprimer les obstacles nationaux au détachement intra-européen et mieux reconnaître les qualifications professionnelles.



Afin d'attirer la main-d'œuvre qualifiée des pays tiers, l'Europe doit encourager la **migration économique** et continuer à développer les outils de facilitation nécessaires pour répondre aux besoins des marchés du travail nationaux.



— THÈME 5 —

ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET MATIÈRES PREMIÈRES

NOS PRIORITÉS



L'adoption du **Green Deal** a induit une forte accélération des législations environnementales et connexes ces dernières années. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre le cadre législatif actuel de manière cohérente et d'évaluer son impact.



L'Europe doit œuvrer à la gestion durable des **matières premières critiques et stratégiques** indispensables à la réalisation du Green Deal, entre autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Outre l'approche circulaire, les partenariats stratégiques mondiaux seront également essentiels. L'Europe doit à cet effet accorder une attention suffisante aux chaînes de valeur. La fixation de délais maximaux pour les autorisations dans l'UE et l'accélération des évaluations des incidences sur l'environnement pourraient booster les activités industrielles utiles dans ce cadre.



Les enjeux environnementaux sont **mondiaux**, pour un certain nombre (changement climatique, pollution des océans...). Par conséquent, des efforts européens isolés ne suffiront pas. L'Europe et sa diplomatie doivent dès lors déployer un maximum d'efforts pour que d'autres continents adoptent à leur tour des objectifs ambitieux dans ces domaines.



— THÈME 6 —

ÉNERGIE ET CLIMAT

NOS PRIORITÉS



Les politiques européennes doivent viser, tant aux niveaux énergétique et climatique que de la gestion des ressources, un équilibre entre la **sécurité d’approvisionnement**, la **compétitivité des prix** et **les objectifs environnementaux adoptés**.



L’Europe doit rester ouverte aux diverses **technologies** qui seront nécessaires pour atteindre ses ambitions. Il s’agit de rester ouvert, de promouvoir et soutenir les différentes technologies bas et zéro carbone (nucléaire, hydrogène, capture et séquestration du carbone, carburants alternatifs, ...), et cela dans toutes les étapes du développement de ces technologies, de la recherche jusqu’à la mise sur le marché. L’Europe doit donc investir davantage dans la R&D dans ces domaines.



Il est fondamental de continuer à intégrer plus fortement les marchés de l’énergie et d’assurer un level playing field entre nos entreprises et leurs homologues européens et internationaux. Il s’agit par ailleurs de développer les **infrastructures** et les **réseaux transfrontaliers** (H₂, CO₂, électricité...).



— THÈME 7 —

INNOVATION

NOS PRIORITÉS



En vue de retrouver une position de leader mondial sur le plan technologique et d'introduire davantage de biens et services innovants sur le marché, les institutions européennes doivent définir le principe d'innovation et la neutralité technologique comme principes directeurs lors de l'élaboration des politiques et s'appuyer sur un large consensus scientifique. La Commission européenne doit introduire à cette fin un nouveau **test de résistance lié à l'innovation**, auquel toute nouvelle initiative européenne devra satisfaire.



Le prochain cadre financier pluriannuel doit prévoir davantage de **ressources européennes** pour soutenir la R&D et l'innovation en Europe.



L'Union européenne doit poursuivre son engagement envers une politique cohérente en matière de **droits de propriété intellectuelle**, qui protège suffisamment les entreprises et encourage l'innovation continue.



— THÈME 8 —

DIGITALISATION

NOS PRIORITÉS



Faisons des données la cinquième liberté de circulation de l'UE en éliminant les frontières et les barrières existantes. La **circulation des données** entre les États membres est toujours entravée par des interprétations nationales divergentes (par exemple, au sujet des exigences du RGPD) et par le risque de fragmentation. De plus, il est essentiel que l'Europe continue à développer des espaces de données dans des secteurs économiques et sociaux stratégiques (comme l'énergie, la production industrielle ou la santé).



Les **investissements dans le numérique** doivent être davantage stimulés en affectant des programmes de financement de l'UE à des projets relatifs à la digitalisation, à l'intelligence artificielle (IA) et à la cybersécurité. Il convient également d'investir dans des services publics entièrement en ligne, des identifications numériques et un passeport européen des compétences, Digital4Climate, des compétences numériques et des projets d'IA avancés, entre autres.



L'Europe doit déployer une **cybergouvernance** véritablement unifiée avec un partage fiable des informations entre les secteurs public et privé : les différentes autorités nationales compétentes en matière de cybersécurité doivent apprendre à collaborer dans le cadre d'une cybergouvernance européenne unique, et les entreprises privées (y compris celles de pays partageant les mêmes idées) doivent être impliquées.



— THÈME 9 —

INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS FAVORISANT LA CROISSANCE

NOS PRIORITÉS



Même après 2027, année d'expiration du **plan NextGenerationEU**, des fonds suffisants devront être disponibles pour stimuler davantage d'investissements favorables à la croissance dans la transition numérique et énergétique de l'Europe.



Le **pacte de stabilité et de croissance (PSC)** doit assurer que les finances publiques des pays de l'UE sont saines, mais ne doit pas être un frein aux investissements productifs nécessaires qui renforcent la compétitivité de l'Europe.



Le **financement des investissements** par le secteur privé doit être encouragé par l'octroi d'incitants financiers, la stimulation des partenariats public-privé et la garantie d'un cadre juridique stable.



— THÈME 10 —

FISCALITÉ

NOS PRIORITÉS



Il convient de moderniser le **système de TVA de l'UE** et de créer un territoire TVA avec un formulaire de déclaration unique et des règles de conformité uniformes dans toute l'UE. Trop d'interprétations et d'applications différentes des règles de TVA subsistent encore dans les États membres, entraînant des problèmes administratifs et des risques financiers pour les entreprises.



Face aux nombreux défis européens, il est nécessaire d'optimiser l'utilisation du **budget de l'Union**. La première étape consiste à renforcer l'efficacité des dépenses actuelles et à évaluer de manière critique chaque poste de dépense. Si l'on opte pour la création de nouvelles ressources propres, celles-ci ne doivent en aucun cas mener à une augmentation de la charge fiscale et parafiscale qui pèse sur les entreprises, par le biais de contributions uniques ou récurrentes.



Il faut renforcer la compétitivité des entreprises européennes par rapport aux autres régions du monde en promouvant une **concurrence fiscale saine**. En matière d'impôt des sociétés, la proposition « BEFIT » (Business in Europe: Framework for Income Taxation) de la Commission européenne, si elle part peut-être d'une bonne intention, n'est pas de nature à rendre les entreprises européennes plus compétitives. Il est essentiel, au contraire, de faciliter la vie des entreprises et des groupes internationaux actifs dans l'UE, alors qu'une multitude de nouvelles règles ou obligations européennes et internationales ont dû être digérées ces dernières années.



— THÈME 11 —

DROIT DE L'ENTREPRISE

NOS PRIORITÉS



Les obligations en matière de **reporting non financier** (ESG : environnement, social et gouvernance) ont été élaborées très rapidement ces dernières années et ont une portée particulièrement importante. L'implémentation de toutes ces règles impliquera de fournir de nombreux efforts. L'Europe doit donner aux entreprises une marge de manœuvre pour s'y conformer, sans créer sans cesse des obligations supplémentaires.



L'UE doit continuer à miser sur un **droit de la concurrence** qui garantit la libre concurrence mais permet par ailleurs une coopération ciblée visant à atteindre les objectifs de durabilité.



Le **droit** européen **des consommateurs** doit assurer un niveau adéquat de protection des consommateurs, tout en donnant aux entreprises la chance de saisir de nouvelles opportunités.



— THÈME 12 —

MEILLEURE RÉGLEMENTATION

NOS PRIORITÉS



Dans l'ensemble des domaines politiques développés à travers les thèmes précédents, toutes les institutions européennes doivent appliquer strictement **les lignes directrices « pour une meilleure réglementation »**, qui comprennent notamment des consultations publiques et des analyses d'impact, afin de garantir la simplicité, la qualité et la prévisibilité des règles. Il convient aussi de respecter ces principes et la transparence du processus décisionnel lors de « trilogues » et d'« actes délégués ».



Les conséquences de la **dérive réglementaire** européenne sur les entreprises sont lourdes. C'est pourquoi les règles existantes doivent être régulièrement évaluées quant à leur efficacité et à leur impact sur la compétitivité. Les règles qui ne sont plus adaptées à leur objectif doivent être revues ou supprimées. Le principe « un ajout, un retrait » et des instruments tels que le contrôle de compétitivité et le test PME doivent être rigoureusement appliqués.



La Commission européenne doit systématiquement tenir compte des **coûts cumulés** et des charges administratives afférents à toutes les obligations de conformité et de reporting, ainsi que calculer leur impact sur la compétitivité. Il convient de mettre en œuvre l'initiative de la Commission von der Leyen, qui entend réduire de 25% les obligations de reporting des entreprises.

LA FEB

+50.000

petites, moyennes et
grandes entreprises



75%

de l'emploi dans le
secteur privé

2/3
de la valeur
ajoutée



80%

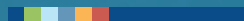
des exportations

3 Régions

Boussole par excellence pour
les entreprises en Belgique



BUSINESSEUROPE



La FEB est le
membre belge de
BusinessEurope

FÉDÉRATIONS SECTORIELLES MEMBRES DE LA FEB

Près de 50 fédérations sectorielles faisant autorité sont membres de la FEB et représentent plus de 75% de l'activité économique dans notre pays.

MEMBRES EFFECTIFS



MEMBRES ADHÉRENTS



VBO FEB

Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique



Lisez aussi le manifeste FEB intitulé
'Une Belgique plus influente en Europe'
contenant 12 recommandations visant à
donner à la Belgique plus de poids dans
le processus décisionnel européen et à
améliorer l'approche des dossiers
européens dans notre pays.



WWW.VBO-FEB.BE



Une Europe
plus forte
dans le monde